



DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE MONS EN PEVELE

230 rue du Moulin
59246 MONS EN PEVELEEXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALL'an deux mil VINGT SIX
Le SEIZE AVRIL à 19H00

Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Présents : 14
Absents représentés : 4
Absents non représentés : 1
Votants : 18

DELIBERATION
2026-09

Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre

Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis

Etaient absents : Mr DELANNOY Michel

Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de constituer une nouvelle commission municipale des marchés publics, appels d'offres et adjudications, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, Monsieur le maire propose de procéder à la désignation des trois membres titulaires et trois membres suppléants appelés à faire partie de la commission présidée, de droit par M. Sylvain PEREZ, le Maire de la commune. Il propose également que le vote se fasse à main levée si le conseil municipal en est d'accord. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote à main levée.

SONT DESIGNES

Membres titulaires : Francis MILLEVILLE, Pierre DURIEZ, Philippe HENNETTE

Membres suppléants : Muriel DELANNOY, Jean-Louis MORTREUX, Louise HAMAÏDE

POUR : 18 – ABSTENTION 0 – CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

